

# PARCOURS DU JEUNE AU SERVICE PMO DU POHER (SESSAD)



## 1. DEMANDE D'ORIENTATION (1ÈRE DEMANDE)

- Famille/ Établissement scolaire / médecin ou professionnels de santé
- Réunion pluridisciplinaire : GEVASCO
- Dossier envoyé à la MDPH
- **Décision de la MDPH : orientation vers un SESSAD**



## 3. ADMISSION

Entretiens :

- Avec le chef de service pour présentation du service
- Avec la psychologue pour l'anamnèse, pour l'évaluation des besoins du jeune et le recueil des attentes de la famille

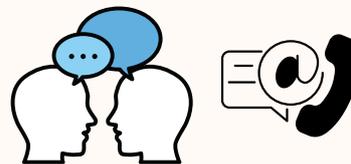
Remise du **Document Individuel d'Accompagnement (DIA)**, du **livret d'accueil** et la **charte des droits et libertés**.

- Rencontre avec le médecin psychiatre puis l'assistante de service sociale
- Rencontre avec l'éducatrice référent



## 5. SUIVI REGULIER

- Évaluation et réajustement du projet
- Réunion école/famille/partenaires (ESS)
- Bilans réguliers
- Activités de groupe pendant les vacances scolaires



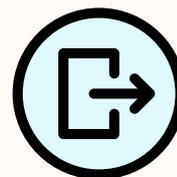
## 2. PRISE DE CONTACT

- Réception de la notification par la famille
- Contact avec le service PMO
- Inscription sur liste d'attente
- Informer le service PMO de tout changement/ mise à jour



## 4. MISE EN PLACE DE L'ACCOMPAGNEMENT

- Rencontre entre le service PMO et l'établissement scolaire
- Accompagnement individuel, éducatif, thérapeutique et soutien à la scolarité
- Rencontre avec l'orthophoniste, ergothérapeute...
- Définition des objectifs avec la famille
- Elaboration du **Projet individuel d'Accompagnement (PIA)**



## 6. SORTIE DU DISPOSITIF

- Fin d'accompagnement ou orientation vers une autre structure
- Réunion de bilan
- Signature du formulaire d'arrêt du service PMO